



Paule VILLANOVA & Maria SINIBALDI
Notaires Associées

Résidence U Principiu - 9 Avenue Baron Mariani - 20250 CORTE

Tél. 04.95.45.25.50

Fax. 04.95.45.25.59

office.villanova-sinibaldi@notaires.fr

Monsieur Le Président des Notaires
De CORSE
19 Cours Général Leclerc
20000 AJACCIO

Envoi par mail uniquement

Corte, le 21 décembre 2020

Dossier suivi par
Paule VILLANOVA
04.95.45.25.52
villanova.paule@notaires.fr

NOTORIETE ACQUISITIVE SUCCESSION Joseph MARTINI
216257 PV JF

Monsieur le Président, Mon Cher Confrère,

Conformément à l'article 1 de la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 et au décret n°2017-1802 du 28 décembre 2017 décret d'application du 28 décembre 2018, je vous adresse, aux fins de publication sur le site du Conseil Régional, l'avis de création de titre de propriété suite à l'acte de notoriété acquisitive reçu par Maître Paule VILLANOVA le 18 décembre 2020 afin de vous permettre de le diffuser auprès des services de la Préfecture et de la CTC .

Vous en souhaitant bonne réception.

Votre bien dévouée Consœur.

Maître Paule VILLANOVA
& Maria SINIBALDI
Notaires Associées
9, Avenue Baron Mariani
20250 CORTE (Haute-Corse)
Tél. : 04 95 45 25 50

Tous les paiements sont à effectuer par virement sur le compte office ouvert à la Caisse des Dépôts et Consignations au nom de la S.C.P "Maîtres Paule VILLANOVA et Maria SINIBALDI. Notaires" **48 h avant toute signature**. RCS BASTIA 500 541 388. savoir :

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB	BIC	IBAN
40031	00001	0000168150W	03	CDCGFRPPXXX	FR66 4003 1000 0100 0016 8150 W03

COMMUNE DE CALACUCCIA HAUTE-CORSE

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : 18 décembre 2020

Suivant acte reçu par Maître Paule VILLANOVA, notaire à CORTE (Haute-Corse) 9 Avenue Baron Mariani.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

Concernant Monsieur Joseph MARTINI, né à CALACUCCIA (20224), le 4 septembre 1919 demeurant à MARSEILLE (13004) 24 boulevard du Colonel Rossi, où il est décédé le 26 avril 2005. époux de Madame Renée Madeleine Micheline DE CACQUERAY DE LORME.

Propriétaire à titre de bien propre des biens ci-après désignés :

A CALACUCCIA 20224

1°) Une parcelle B 13 de 4873m²

2°) Des parcelles B 59 de 4218 m², B 65 de 853 m²

3°) Des parcelles D 504 de 132 m², D 522 de 30 m², D 669 BND 00A0001 de 11m² à prendre sur 33m², D 730 de 46 m²

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : office.villanova-sinibaldi@notaires.fr

Pour avis.

Paule VILLANOVA notaire